Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251205-2025_013_3-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 décembre 2025 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du second étage Communauté de communes à Etueffont, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, A. FESSLER, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Membres absents : D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : E. PARROT

Nombre de conseillers

En exercice :	10
Présents :	9
Absents :	1
dont représentés :	0
Votes pour :	9
Votes contre :	0
Abstentions :	0
Suffrages exprimés :	9

Date de la convocation
25/11/2025

Date de publication
09/12/2025

Décision du bureau n°2025-013

Objet : Demande de subvention exceptionnelle - Ecole Benoît Giromagny

Vu
- l'arrêté préfectoral n° 90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant
- la demande de subvention exceptionnelle introduite par courriel le 23 novembre 2025 auprès de la Communauté de communes des Vosges du sud par les enseignantes des classes de CP et CM2 de l'école Benoît de Giromagny pour un voyage scolaire à la Bresse,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
SE DIT FAVORABLE au réexamen des aides allouées pour les sorties scolaires, à compter du prochain mandat,
DECIDE de ne pas accorder une suite favorable à la demande présente de l'école du Docteur Benoît consistant en l'octroi d'une demande de subvention exceptionnelle.

Étueffont, le 5 décembre 2025,

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD ★ 90170 ÉTUEFFONT ★

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Éric PARROT